

République  
Française



## DECISION n° DP-2023-109

### CONVENTION DE RESIDENCE EN STRUCTURE D'ACCUEIL DE L'ARTISTE SARAH MOHA DE LA COMPAGNIE ALMA SANA DANS LE CADRE DU DISPOSITIF ROUVRIR LE MONDE 2023

Le Président de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

**VU** l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

**VU** l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

**VU** la délibération n°2021-273 du Conseil de Communauté du 27 septembre 2021 portant délégation d'attributions du Conseil de Communauté d'Agglomération au Président pour toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et de son (ses) avenant(s) dont les effets financiers pour la Communauté d'agglomération n'excèdent pas 25 000 € ;

**CONSIDERANT** la compétence Affaires Culturelle exercée par la Communauté d'Agglomération ;

**CONSIDERANT** que la Communauté d'agglomération a répondu au dispositif Rouvrir le Monde 2023 mis en place par la Direction Régionale des Affaires culturelles Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;

**CONSIDERANT** que le projet Petite Enfance du territoire, et notamment la Maison des Petits à Brignoles s'inscrit dans le cadre de la politique des 1000 premiers jours et la charte nationale d'accueil du jeune enfant,

**CONSIDERANT** qu'à ce titre, la Maison des Petits œuvre pour le développement du lien art/artistes/enfants/parents ;

**CONSIDERANT** l'intérêt pour l'enfant et sa famille d'être en contact avec le processus créatif et les artistes ;

**CONSIDERANT** la nécessité de passer une convention pour la mise en place d'une résidence de l'artiste Sarah MOHA de la Compagnie ALMA SANA, avec la Maison des Petits à Brignoles ;

## **DECIDE**

### **Article 1 :**

**DE SIGNER** la convention de partenariat conclue la Compagnie ALMA SANS (sise Rue René Dubos 6, résidence la Galinette 13700 Marignane) pour une résidence de l'artiste Sarah MOHA du 7/08/2023 au 25/08/2023 à la Maison des Petits à Brignoles.

### **Article 2 :**

**DE DIRE** que la Communauté d'Agglomération versera à l'association ALMA SANA une somme de 3 000 € pour sa résidence.

### **Article 3 :**

**DE DIRE** que la présente décision sera communiquée, pour information, au Conseil Communautaire lors de la prochaine séance.

### **Article 4 :**

**DE DIRE** que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera :

Transmis au représentant de l'Etat,  
Publié par affichage.  
Ampliation adressée au :  
SGC de Brignoles

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Brignoles, le 31/07/2023

Le Président  
De l'Agglomération Provence Verte

**Didier BREMOND**